

L'INTENDANCE DES TERRES HUMIDES NOUVELLES ORIENTATIONS

Rapport final de la Conférence sur l'intendance
des terres humides du Canada

Rapport n° 03-3



Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)



© Ottawa (Ontario)
Imprimé 2003
ISBN 0-662-75416-6
N° de cat. CW69-18/3 – 2003F-PDF

Publié en partenariat avec :

- Service canadien de la faune, Environnement Canada
- Forum fédéral des terres humides

Compilé et édité par Liza Campbell et Clayton D.A. Rubec

Des exemplaires du présent rapport sont disponibles auprès du :
Secrétariat

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
Bureau 200, 1750, Courtwood Crescent
Ottawa (Ontario) K2C 2B5

Le présent rapport est également affiché sur Internet
(voir : www.intendancecanada.ca)

*Also available in English under the title
Wetlands Stewardship: New Directions.*



PRÉFACE

La Conférence sur l'intendance des terres humides du Canada : *Traçons le chemin, ensemble*, a été tenue les 3, 4 et 5 février à Ottawa (Ontario). Cet événement, dont les hôtes étaient le Forum fédéral sur les terres humides et le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), a produit de nombreuses excellentes recommandations, soient le résultat des discussions des groupes de travail sur les principales questions, les obstacles et les possibilités relevant des six thèmes de la conférence – (a) Les terres humides dans les paysages utilisés : une approche intégrée; (b) Les terres humides, l'eau propre et les bassins versants sains; (c) L'industrie des terres humides du Canada; (d) Les innovations en technologie des terres humides; (e) L'inventaire et la surveillance des terres humides; (f) L'éducation relative aux terres humides. Ces recommandations devraient mener à de nouvelles directions en matière de durabilité de l'environnement par une intendance efficace des terres humides au Canada au cours de la prochaine décennie avec l'engagement et le soutien de tous les ordres de gouvernement, des organismes non gouvernementaux, des entreprises, du secteur privé, du milieu universitaire, des propriétaires et des gestionnaires fonciers et du public canadien.

Peu après la conférence, on a constitué un Groupe de travail sur les terres humides avec des représentants du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), d'Environnement Canada, d'Habitat faunique Canada et de Canards Illimités Canada. Chargé de faciliter le processus suivant la conférence, cette équipe a depuis lors produit deux documents. Un *Rapport d'étape : synthèse de ce que vous avez dit* (Campbell et Rubec, 2003) cerne le débat et les recommandations provisoires issues de la rencontre. Un second rapport intitulé *L'intendance des terres humides du Canada* présente les documents d'information et les communications des conférenciers invités (Rubec, 2003). On peut consulter les deux rapports sur Internet à l'adresse www.intendancecanada.ca ou en demander des exemplaires au Conseil nord-américain de conservation des terres humides. Le présent rapport intitulé *L'intendance des terres humides : nouvelles orientations* énonce un plan de mise en oeuvre des recommandations de la conférence. Il est le produit des consultations menées auprès des partenaires de la rencontre : Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada, Environnement Canada, Forum fédéral sur les terres humides et les participants à la conférence.

**Le président du Comité d'organisation,
Kenneth W. Cox**



Le Comité d'organisation remercie les nombreux commanditaires et exposants de leurs généreuses contributions et de l'aide apportée pour réaliser cet événement.

- Agence Parcs Canada
- Agence spatiale canadienne
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Artcom Ltée
- Association canadienne de l'électricité
- Association de la tourbe de sphaigne canadienne
- Association des produits forestiers du Canada
- Association minière du Canada
- Atlantis Scientific Inc.
- Canadian Cattlemen's Association
- Canards Illimités Canada
- CH2M HILL
- Commission de la capitale nationale
- Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
- Développement des ressources durables de l'Alberta
- East Kootenay Environmental Society
- Environnement Canada
- ESRI Canada
- Habitat faunique Canada
- Institut de la fourrure du Canada
- International Association of Ecology (INTECOL)
- Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
- Ministry of Water, Land and Air Protection de la Colombie-Britannique
- Nottawasaga Valley Conservation Authority
- Pêches et Océans Canada
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- Pollution Probe
- Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts
- Société de la faune et des parcs du Québec
- Society of Wetland Scientists
- Sun Gro Horticulture
- Transports Canada
- WetKit

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

Kenneth W. Cox,

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada), président

Liza Campbell,

Conseillère en développement durable

Jean Cinq-Mars,

Habitat faunique Canada

Lorne Colpitts,

Manitoba Habitat Heritage Corporation

Theresa Dupuis,

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Pierre Gratton,

Association minière du Canada

Pierre Jarry,

Artcom Ltée

Randy Milton,

Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse

John Pries,

CH2M HILL Canada

Clayton Rubec,

Service canadien de la faune, Environnement Canada

Barry Turner,

Canards Illimités Canada



INTRODUCTION

Nous sommes à un point tournant avec le solide soutien de toutes les compétences à une approche intégrée fondée sur les paysages et les bassins versants à la conservation et la protection des terres humides du Canada. Nous comprenons mieux leurs valeurs sociales, économiques et écologiques et cela est traduit par un soutien général pour la conservation et la gestion des terres humides. Au niveau stratégique, les politiciens et les cadres supérieurs du gouvernement font des pressions pour obtenir des changements et subissent des pressions de la part de divers organismes en ce qui concerne la création de services écologiques dans le système des comptes nationaux. Il s'agit d'un changement quant à l'approche plus traditionnelle de protection et de conservation vers une approche caractérisée par une analyse de rentabilisation du milieu naturel et des services de très grande valeur qu'il fournit.

Ce changement dans l'approche a été reconnu par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE). En mai 2003, la TRNEE a désigné les terres humides comme un des six indicateurs environnementaux du développement durable (TRNEE, 2003a). Cet indicateur principal, utilisant des données de télédétection, surveillera les changements à la superficie totale et à la santé des terres humides au Canada. On prévoit que la préparation de cet indicateur prendra environ deux ans. Selon Harvey Mead (Ph.D.), président de la TRNEE, la Table ronde recommande la préparation de bases de données pour les nouveaux indicateurs afin de compléter le présent Système des comptes nationaux, lequel met l'accent presque exclusivement sur les facteurs économiques à l'heure actuelle. En juin 2003, la TRNEE a également publié son rapport intitulé *Préserver le capital naturel : Une vision pour la conservation de la nature au 21^e siècle*, lequel attire l'attention du pays sur tout ce qui est conservation du capital naturel (TRNEE, 2003b).

Il est possible de croire que notre réussite dans l'atteinte des buts et des objectifs de la conservation et de la protection des terres humides est le produit du degré de sensibilisation des personnes aux fonctions et aux valeurs des terres humides. Cette corrélation est reflétée par le degré auquel on tient compte des terres humides dans les politiques, les stratégies et les programmes dont sont responsables le gouvernement, les entreprises et le secteur privé, directement ou indirectement. Ce degré de sensibilisation est le produit d'une gamme de variables telles que la disponibilité de « bonnes » connaissances scientifiques, de renseignements et de communications à toutes les échelles provenant des organismes de partout au pays.

Si on suppose que la meilleure information est disponible, les décideurs ont alors pour nouveau défi de faire de la notion d'une approche intégrée une réalité « sur le terrain ». Les progrès sont certes appréciables, mais des obstacles continuent à se dresser sur la voie du progrès : vastes étendues géographiques du pays, coresponsabilités des compétences, politiques incohérentes ou contradictoires, structures institutionnelles à spécificité sectorielle, processus décisionnels linéaires, aspects culturels et manque persistant de renseignements sur le rôle et la valeur des terres humides dans les bassins versants et dans l'économie et les collectivités. Quoi qu'il en soit, toute une variété d'initiatives nouvelles ou élargies existe dans tout le pays qui peut servir de base à la réalisation de nouvelles orientations dans la gestion des terres humides du Canada.

LE DÉFI QUE NOUS VOUS LANÇONS!

Le présent rapport *L'intendance des terres humides : nouvelles orientations* offre un plan de mise en œuvre qui a été conçu afin de fournir aux intervenants les éléments clés de ce qui est nécessaire et de comment il faut procéder pour travailler collectivement à la réalisation de notre vision nationale pour les terres humides. En se fondant sur les deux rapports antérieurs de la conférence, il est fondé sur la prémisse qu'une approche intégrée à la protection et à la conservation des terres humides du Canada est essentielle étant donné la multitude des intervenants, des questions, des stress et des possibilités. Le Groupe de travail sur les terres humides vous met aujourd'hui au défi d'incorporer à vos priorités une ou plusieurs des stratégies et des mesures que nous allons décrire ci-dessous de sorte que, collectivement, nous fassions vraiment bouger les choses. À l'Annexe, nous précisons comment votre organisme et vous pouvez ajouter des détails au plan de mise en œuvre que nous décrirons sommairement.



TERRES HUMIDES 2003 : PORTRAIT

- Le Forum sur les terres humides durables de 1990 a mené à l'adoption d'une *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* en 1991. Cette politique exprime les engagements et les stratégies du gouvernement fédéral visant l'atteinte de ses buts en protection des terres humides. Le Canada a été le premier pays du monde à adopter une telle politique, laquelle est fondée sur les principes de la Convention Ramsar. Sept provinces ont depuis lors adopté des politiques semblables.
- Le Canada a protégé plus de huit millions d'hectares de ses terres et de ses eaux. Cela comprend nos parcs nationaux, les aires protégées provinciales et territoriales et le réseau d'Environnement Canada de plus de 140 réserves nationales de faune et refuges d'oiseaux migrateurs. On estime qu'environ 14 % des aires protégées fédérales est composée de terres humides.
- Vingt-quatre pour cent des terres humides du monde se trouvent au Canada, dont 29 % sont gérées par le gouvernement fédéral. Le reste relève de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux et des propriétaires de terres privées.
- La dégradation et la perte des terres humides persistent dans toutes les régions du Canada.
- Les terres humides jouent un grand rôle en entretenant la diversité biologique. Elles sont source d'habitats et de services écologiques pour une diversité d'espèces, allant des ours blancs à la sauvagine, et pour plus du tiers de 416 espèces actuellement inscrites comme étant en péril au pays.
- Bon nombre de nos espèces habitant les terres humides dépendent de terres humides saines et fonctionnelles au-delà des frontières du Canada dans des pays tels que les États-Unis et le Mexique, soulignant l'importance d'une approche internationale portant sur les terres humides, exprimée par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- La pureté de l'eau pour les Canadiennes et les Canadiens est tributaire des terres humides du réseau hydrographique du pays. Les terres humides atténuent les répercussions des inondations et de l'érosion et améliorent la qualité de l'eau destinée à tous les usages humains.
- Les terres humides stockent de grandes quantités de carbone, les rendant une ressource clé alors que l'on tente de s'occuper du changement climatique et de mettre en œuvre le Protocole de Kyoto.
- De nouvelles politiques comme le *Cadre stratégique pour l'agriculture* – qui est le fruit d'une entente fédérale-provinciale-territoriale – influenceront directement ou indirectement sur les terres humides. Cette politique comporte un solide volet sur l'environnement visant la promotion de la durabilité dans les pratiques agricoles. Grâce aux 110 millions de dollars du Programme de couverture végétale du Canada lancé en juillet 2002, le volet des zones essentielles du Cadre stratégique devrait rendre les écosystèmes riverains plus sains et plus fonctionnels et réduire les effets de l'activité agricole sur la quantité d'eau et la qualité de celle-ci ainsi que sur la stabilité des cours d'eau.
- Dans un accord faisant repère, Canards Illimités Canada et Alberta-Pacific Forest Industries Inc. (AI-Pac) se sont engagés à la conservation des bassins versants dans la zone de gestion forestière de AI-Pac. Cette planification conjointe de la conservation fournira l'assise de l'intégration des priorités en matière de conservation des bassins versants à toutes les activités de AI-Pac dans sa zone de gestion.
- La commissaire à l'environnement et au développement durable a dans son *Rapport sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs* de 2001 constaté que « il n'y a pas assez d'information sur la situation actuelle des terres humides pour nous permettre d'affirmer qu'elle s'améliore ou qu'elle s'empire »; et que « il n'y a aucun ministère fédéral ou organisme principal qui est officiellement responsable des terres humides ». Elle propose que la désignation d'un organisme principal renforcerait la responsabilité quant à la surveillance, l'évaluation et la production de rapports sur les mesures fédérales portant sur les terres humides.
- On estime que les avantages aux Canadiennes et aux Canadiens produits par les terres humides atteignent plus de 20 milliards de dollars par an.
- Au cours des 17 dernières années, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a suscité des investissements de plus de 600 millions de dollars afin de promouvoir l'intendance volontaire des habitats de la sauvagine au Canada. Plus de 850 000 hectares de terres humides essentielles et d'habitats en terre haute de la sauvagine ont été protégés par le truchement de ce plan.
- *Le Programme d'intendance du Canada* a été entériné en septembre 2002 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la faune, des pêches et de l'aquaculture, et des forêts. Le gouvernement du Canada a engagé 45 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer des centaines de projets d'intendance financés et administrés localement au titre du Programme d'intendance de l'habitat, bon nombre desquels portent sur les terres humides.
- De concert avec l'Agence spatiale Canada, Canards Illimités Canada, Habitat faunique Canada et d'autres partenaires, Environnement Canada a annoncé en février 2003 la publication de l'*Atlas de conservation des terres humides dans la vallée du Saint-Laurent*. Un inventaire national des terres humides a aussi été entrepris et quatre projets pilotes ont été menés à bien dans des secteurs en 2002-2003.

QU'EST-CE QUI MÈNE ET QUI FAÇONNE LES TERRES HUMIDES DU CANADA?

Les participants à la conférence ont indiqué dix grands facteurs qui influent sur les terres humides :

- les politiques, les lois, les stratégies et les programmes;
- les structures institutionnelles et les processus décisionnels;
- les obstacles relatifs aux compétences;
- l'état d'avancement relatif aux connaissances au sujet des terres humides, de leurs fonctions, de leurs valeurs et de leurs rôles dans les paysages et les bassins versants;
- les pratiques de gestion des ressources naturelles – foresterie, espèces sauvages, agriculture, mines et pêches;
- les ressources et capacités – humaines et financières;
- les régimes internationaux d'échanges commerciaux;
- le système des comptes nationaux (la non-estimation du capital naturel);
- le changement climatique;
- les pratiques et les activités d'utilisation des terres.

VISUALISER OÙ NOUS VOULONS ÊTRE

La *Vision du Canada pour les terres humides* est essentiellement la représentation de où nous voulons être – une destination collective où chacun d'entre nous a un rôle important à accomplir. Pour y arriver, la vision doit exprimer non seulement la situation écologique souhaitée des terres humides du Canada, mais aussi la manière qu'elles sont protégées et conservées. Plus simplement, la *Vision du Canada pour les terres humides* d'ici 2013 est la suivante :



VISION DU CANADA POUR LES TERRES HUMIDES

Une augmentation de la quantité et la qualité des terres humides du Canada où les fonctions écologiques et hydrologiques sont maintenues ou améliorées pour l'utilisation durable par toutes les Canadiennes et tous les Canadiens et pour la nature.

STRATÉGIES ET MESURES DE MISE EN ŒUVRE

Pour réaliser cette vision, les Canadiennes et les Canadiens doivent clairement établir des priorités définies et convenues, des échéanciers, des responsables et des responsabilités; tirer parti des succès; être créateurs et innovateurs; modifier les politiques, les programmes et les stratégies existants; établir des partenariats dynamiques et efficaces; énormément accroître l'éducation et la sensibilisation du public quant aux fonctions et aux valeurs des terres humides; dresser l'inventaire des terres humides et cartographier ces dernières ainsi qu'engager des ressources financières et humaines pour la gestion et la conservation des terres humides.

Les participants à la conférence ont demandé une « Stratégie canadienne sur les terres humides », fondée sur une approche axée sur les paysages et les bassins versants, conçue pour maintenir et améliorer les bénéfices écologiques, sociologiques et économiques. Ce qui suit représente les éléments clés d'une telle stratégie sur les terres humides. Le Groupe de travail sur les terres humides a déterminé qu'une approche réaliste et en temps opportun devrait se concentrer sur les recommandations découlant de la conférence telles que décrites dans le présent plan de nouvelles orientations.

Chacune des sept « stratégies » suivantes et les « mesures » de soutien qui s'y rattachent s'appuient les unes sur les autres d'une manière non linéaire. On reconnaît que l'idéal serait d'avoir un inventaire complet des terres humides du Canada en place aujourd'hui. Cependant, il n'est pas encore possible d'inclure l'information sur leurs fonctions écologiques et hydrologiques, leur classification et leur typologie, de manière à ce que des décisions plus éclairées puissent se prendre en matière de politiques,

de programmes et de gestion, car cet inventaire n'existe pas encore pour toutes les régions du Canada. Plutôt, les stratégies et les mesures peuvent être mises en œuvre parallèlement et d'une manière intégrée, assurant qu'il y a une « boucle de rétroaction » insérée dans le processus de mise en œuvre. Par exemple, à mesure que des progrès sont faits dans l'inventaire des terres humides du Canada, la nouvelle information doit être captée dans le matériel didactique, transférée au processus d'établissement des politiques et reflétée éventuellement dans les améliorations des programmes et dans des mesures effectuées par les propriétaires fonciers « sur le terrain ».

À elles seules, ces activités ne permettront pas tout à fait d'obtenir les stratégies que nous évoquons, car on doit tenir compte du grand nombre de facteurs qui entrent en jeu dans la modification du *Statu quo*. Elles représentent une première étape. La prochaine étape nécessitera davantage de détails et des plans d'action plus précis. On doit alors se fonder sur ce qui se fait déjà dans tout le pays dans chaque compétence, déterminer les intervenants clés et s'entendre sur des méthodes, des délais, des rôles et des responsabilités.

Comme nous l'avons mentionné dans *Le défi que nous vous lançons!*, un tableau de réponses à l'Annexe aidera les intervenants dans la prochaine année. L'annexe est un outil a) vous permettant de coordonner les activités de mise en œuvre et b) pouvant servir de cadre pour la production de rapports sur les progrès et les engagements dans le cadre de la mise en œuvre de ces stratégies et de ces mesures.



Cette conférence nationale dresse un aperçu de l'avenir pour la mise en œuvre dans la prochaine décennie de mesures de conservation et d'intendance des terres humides. Elle contribuera aussi à la réalisation du Programme d'intendance du Canada approuvé par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des ressources en septembre 2002, ainsi que des éléments permanents d'intendance que prévoit la Loi sur les espèces en péril. Il s'agit d'une occasion de réunir les initiatives de conservation des terres humides et de mettre en place une tendance de politiques comme on a pu le faire à l'occasion du très fructueux Forum sur les terres humides durables tenu en 1990. Cette rencontre a mené à d'importants avancements en ce qui concerne les politiques de conservation et les mesures d'intendance des terres humides, et le moment est venu de remettre le cap.

Karen Brown, sous-ministre adjointe d'Environnement Canada et présidente de la conférence

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Stratégie n° 1 : Changer le cadre stratégique

But : D'ici 2013, mettre en place au Canada un cadre stratégique qui soutienne la réalisation de la vision du Canada pour les terres humides.

Justification :

- La situation des terres humides du Canada est façonnée par la myriade de politiques, de lois et de règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux. Cette retombée peut être soit directe, comme dans le cas de la *Politique fédérale sur la conservation des terres humides* (Gouvernement du Canada, 1991), ou indirecte, par les politiques de développement industriel et de transport. Actuellement, les politiques ayant une incidence sur les terres humides ne reflètent pas toujours les valeurs socioéconomiques ou écologiques des terres humides. Partout au Canada, il y a une gamme de différences structurelles dans les politiques sur les terres humides et/ou afférentes aux terres humides. Pour réaliser notre vision, les politiques fédérales, provinciales et municipales devraient être complémentaires, incorporer les principes de « l'utilisation judicieuse », et « d'aucune perte nette » des terres humides; refléter avec exactitude leurs fonctions et leurs valeurs; y compris la valeur économique des services écologiques des terres humides.
- En 2001, la commissaire à l'environnement et au développement durable a déposé un *Rapport sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent* (Bureau du vérificateur général du Canada, 2001) où elle soulignait la nécessité d'une plus grande participation et coordination de tous les ministères fédéraux responsables des questions environnementales (y compris les terres humides). Elle demandait le respect des engagements existants; une concentration sur un moins grand nombre de priorités et des systèmes de recherches de surveillance et de mesure plus efficaces.
- Il s'agit du bon moment, suscitant de nombreuses possibilités de lier les changements des politiques avec de nouvelles initiatives innovatrices qui sont dirigées par des organismes tels que la TRNEE et son travail sur *l'Écologisation de la fiscalité, les indicateurs environnementaux du développement durable* et le *Cadre stratégique pour l'agriculture* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Mesures : Les six mesures qui suivent, jointes aux autres initiatives en cours, favoriseront l'évolution du cadre stratégique et amélioreront la conservation et la protection des terres humides du pays.

1.1 Analyse des politiques : Bien que nous ayons déjà une idée générale de ce qui, dans le cadre actuel stratégique, est favorable à la conservation et à la protection des terres humides, il nous faut pousser l'analyse, notamment dans le cas des politiques, des lois et des règlements qui ne visent pas directement les terres humides aux niveaux fédéral, provincial et territorial. Une analyse des politiques nous indiquera lesquels de ces outils sont favorables ou défavorables aux terres humides et/ou qui encore se contredisent. Aux fins de cette analyse, on pourrait se reporter au rapport *Terres humides et le gouvernement : politique et législation concernant la conservation des terres humides au Canada* (Lynch-Stewart et al., 1999), pour dégager de nouvelles mesures à recommander pour la transformation du cadre stratégique.

1.2 Politique relative à l'industrie canadienne des terres humides : En collaboration avec les intervenants clés, élaborer une politique de soutien d'une industrie canadienne des terres humides qui doit être florissante et écologiquement durable tant au pays qu'à l'étranger.

1.3 Estimation socioéconomique : Incorporer la valeur socioéconomique des terres humides dans les politiques, les programmes et le système des comptes nationaux. Par exemple, les données identifieraient le coût économique des inondations par rapport au coût de maintenir une terre humide dans son état naturel, en tenant compte du rôle que jouent les terres humides en réduction des inondations. Deuxièmement, la valeur économique et sociale des terres humides et le rôle qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, et cette relation à la santé des êtres humains, pourraient être documentés et factorisés dans les initiatives, les politiques, les normes et les technologies en matière de qualité de l'eau.

1.4 Outils stratégiques – mesures incitatives : Examiner les mesures incitatives qui ont actuellement une incidence sur les terres humides, directement et indirectement et, en consultation avec les auditoires ciblés, émettre des recommandations de changement et créer de nouvelles mesures incitatives. Les mesures incitatives spécifiques comprennent celles qui sont créées afin :

- de stimuler l'industrie canadienne des terres humides;
- d'encourager l'innovation et les nouvelles technologies qui ont une incidence directe et indirecte sur les terres humides (par exemple les technologies de traitement de l'eau usée, les pratiques agricoles, les activités des propriétaires fonciers et les collectivités);
- de prévenir la pollution des terres humides du Canada, par exemple des mesures incitatives pour que les municipalités améliorent leurs installations de traitement des eaux;
- d'accroître les activités d'intendance afin de conserver et de protéger les terres humides;
- de favoriser l'élaboration et l'échange des pratiques de gestion bénéfiques.

1.5 Responsabilité : En collaboration avec la commissaire à l'environnement et au développement durable et par le truchement des stratégies fédérales de développement durable, développer un mécanisme de responsabilité permettant aux organismes de surveiller leur conformité afin de faire en sorte que les engagements législatifs et stratégiques soient respectés.

1.6 Normes, protocoles et accords nationaux : Créer des normes, des protocoles, des lignes directrices et des principes nationaux et les insérer dans les accords nationaux sur les technologies entourant les terres humides telles que les technologies de traitement de l'eau, de remise en état et de construction de terres humides.



Canards Illimités Canada croit que, pour amener toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à appuyer l'intendance des terres humides, il nous faut changer notre paradigme de travail. Le paradigme initial qui s'appliquait à notre façon de protéger les terres humides reposait sur la notion de conservation des espèces sauvages, du poisson et de la biodiversité. À notre avis, il devrait y avoir un nouveau paradigme où la conservation des terres humides aurait pour moteur les biens et les services écologiques et économiques que procurent les terres humides à toute la population. On se doit en particulier de protéger les sources d'eau potable en se dotant de plans de conservation des eaux de source à l'échelle des bassins versants.

Brian Gray, directeur des programmes de conservation, Canards Illimités Canada

Stratégie n° 2 : Gestion intégrée des bassins versants

But : D'ici 2013, mettre en place une approche intégrée de gestion des paysages et des bassins versants servant la conservation et à la protection des terres humides partout au Canada, appuyée par des mesures incitatives, des politiques, des partenariats et des programmes appropriés fondés sur la science disponible, les données et l'information.

Justification :

- Le déclin de la qualité des terres humides et la quantité de celles-ci peut en partie être attribué au manque d'intégration des politiques et des programmes qui ont une incidence sur les terres humides; à l'échec des organismes, du secteur privé, des entreprises et des collectivités à tenir compte des répercussions multiples et cumulatives des stress imposés par ces organismes sur les terres humides et les bassins versants; à l'absence d'objectifs clairement exprimés. Par exemple, un bassin versant particulier ou une région géographique particulière peut subir des répercussions hydrologiques et écologiques des pratiques forestières, des exploitations agricoles locales et des activités des collectivités. Comprendre les effets directs, indirects et cumulatifs de ces activités sur les paysages fournira l'information nécessaire à la modification des pratiques, à l'identification des technologies appropriées et des besoins en données et en information.
- La réussite de la mise de l'avant d'une approche intégrée fondée sur les paysages et des activités d'intendance sera influencée par le degré de sensibilisation des personnes quant aux terres humides et aux rôles hydrologique et écologique des terres humides dans les paysages et les bassins versants. Par exemple, une meilleure compréhension de la corrélation entre des terres humides saines et l'eau potable inspirera un plus vaste public à devenir de meilleurs intendants de l'environnement.

Mesures : Les deux mesures suivantes favoriseront la planification de la gestion intégrée des bassins versants au Canada.

2.1 Forum national : Organiser un forum national afin de cerner les lacunes écologiques et économiques entourant les terres humides et les plans de gestion intégrés des bassins versants. Développer l'information tirée de ce forum en plans de gestion intégrés des bassins versants pancanadiens.

2.2 Plans de gestion intégrés des bassins versants : Concevoir et mettre en œuvre, par le truchement d'un processus de planification complet et de gestion de multiples ressources, des plans de gestion intégrés des bassins versants partout au Canada.



Agriculture et Agroalimentaire Canada continuera à prêter son soutien en collaborant avec les organismes de conservation des terres humides au Canada... par ses constantes activités d'intendance des terres et des eaux. Nous pouvons tous travailler à notre objectif de durabilité environnementale.

L'honorable Lyle Vanclief, député, conseiller privé et ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Stratégie n° 3 : Inventaire national des terres humides

But : D'ici 2013, disposer d'un inventaire national reproductible des terres humides du Canada qui couvre l'étendue, la rareté, la classe et la forme, le type, l'état de salubrité et les aspects fonctionnels, sociaux, économiques et écologiques des terres humides.

Justification :

- Sans une bonne compréhension de l'emplacement des terres humides du Canada, de leur rang, de leurs fonctions, de leurs rôles hydrologiques et écologiques dans les bassins versants et dans l'ensemble des paysages, elles ne peuvent pas être efficacement gérées, surveillées ni estimées du point de vue social, écologique ou économique.

- L'information et les données de sources telles que l'inventaire national des terres humides sont requises comme assise pour un programme complet de surveillance; pour informer l'élaboration des indicateurs environnementaux nationaux du développement durable; pour déterminer la valeur socioéconomique des terres humides; pour stimuler de nouvelles orientations des politiques et des programmes; pour incorporer dans des initiatives en matière d'éducation, de communication et de sensibilisation et pour façonner ces initiatives.

Mesures : Les quatre mesures suivantes soutiendront la conception et la réalisation de l'inventaire national des terres humides et d'un programme de surveillance.

3.1 Organisme principal : Déterminer l'organisme principal et lequel a un mandat bien défini, de responsabilités par voie législative et des ressources pour qu'il puisse enregistrer et produire des rapports sur les terres humides du pays. Conjointement avec le Forum fédéral sur les terres humides et peut-être avec l'aide d'un groupe de travail, cet organisme produirait une analyse de rentabilisation, une proposition de programme et un plan de commercialisation pour un inventaire national des terres humides en y précisant les principaux utilisateurs, les applications, les exigences de production de rapports, les coûts et les avantages.

3.2 Normes de classification : En partenariat avec les organismes fédéraux, les provinces, les territoires et les principaux intervenants, élaborer et réaliser une approche cohérente et normalisée à l'identification, à la classification et à la surveillance des terres humides, y compris les moyens de mesurer les pertes nettes. Ce programme identifierait l'étendue, la classe, le type et les fonctions écologiques et hydrologiques des terres humides du Canada et il serait lié à d'autres programmes nationaux de couverture végétale telle que l'Inventaire national des forêts et des initiatives telles que le Système canadien d'information pour l'environnement et les données d'évaluations environnementales.

3.3 Estimation sociale, économique et écosystémique : Créer un programme de recherches coordonnées permettant d'obtenir des données de référence sur les écosystèmes de terres humides et des renseignements sur la valeur socioéconomique des terres humides. Mettre au point des outils et des processus de mise en commun de l'information à l'échelle continentale de manière à éclairer (i) les décisions relatives aux politiques et aux programmes; (ii) les pratiques de gestion des terres humides; (iii) les plans de gestion intégrée des bassins versants; (iv) l'élaboration d'une stratégie nationale de communication et de sensibilisation portant sur les terres humides; (v) la modélisation des bassins versants; (vi) l'Inventaire national des forêts. Cela permettrait de déterminer plus efficacement l'état des terres humides du Canada, les stress, les effets accumulés et les possibilités d'atténuation et de remise en état.

3.4 Indicateurs : En collaboration avec les partenaires tels que la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, élaborer des indicateurs, au moyen des renseignements provenant de l'inventaire, qui pourraient servir (a) à évaluer et à surveiller la situation et l'étendue des terres humides du Canada; (b) comme indicateur du capital naturel dans le système des comptes nationaux.



Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine fait ce qu'il a dit qu'il ferait, et ce, d'une manière efficace, efficiente, économique et respectueuse de l'environnement. Il démontre dans le domaine de la conservation des terres humides que des programmes multisectoriels et de compétences multiples peuvent fonctionner et avoir du succès et que cette concertation intersectorielle est absolument nécessaire si nous voulons conserver quelque espoir de faire de l'idée du développement durable une réalité dans notre monde.

Dans les Grands Lacs, les problèmes commencent avec de mauvais systèmes de recherche, de surveillance et de mesure. Ce problème est symptomatique : il nuit non seulement à notre connaissance et à notre prise en charge des difficultés, mais aussi à notre capacité de concevoir et d'utiliser des indicateurs pour mesurer nos progrès dans la réalisation d'objectifs de protection de l'environnement et de développement durable. L'évolution de l'état des terres humides constitue un bon indicateur de la salubrité de l'environnement.

On le met de l'avant au pays comme à l'étranger, y voyant un bon indicateur du développement durable et de la biodiversité. Une conclusion que je veux mettre en évidence et qui s'impose encore plus aujourd'hui qu'en 2001 à l'époque de mon rapport est que tous les ministères fédéraux ayant une présence active dans ce domaine doivent se mobiliser davantage. Il n'y a pas de ministère ou d'organisme fédéral qui soit officiellement responsable des terres humides. La désignation d'un ministère ou d'un organisme principal renforcerait la responsabilité quant à la surveillance, à l'évaluation et à la production de rapports concernant les mesures fédérales portant sur les terres humides.

Johanne Gélinas, commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable

Stratégie n° 4 : Gouvernance et mécanismes

But : D'ici 2013, avoir en place une structure de gouvernance et des mécanismes de soutien qui facilitent la conservation et la protection des terres humides.

Justification :

- Une structure de gouvernance, des processus décisionnels et des mécanismes conditionnent la gestion des terres humides du Canada et reflètent la perception et la compréhension qui s'attachent aux terres humides. La tendance à une estimation économique des services écologiques et à une gestion intégrée des terres humides à l'échelle des paysages et des bassins versants est en divergence avec le système actuel de gouvernance. Il existe une occasion d'améliorer la structure de gouvernance en place et de préciser ce que seront les chefs de file, les engagements, les rôles, les responsabilités, les processus et les résultats.

Mesures : Les quatre mesures suivantes faciliteront l'amélioration de la gouvernance et des mécanismes de soutien pour la gestion des terres humides du Canada.

4.1 Secrétariat national des terres humides : Créer un secrétariat ou un conseil national touchant l'ensemble des compétences, ou développer un secrétariat ou un conseil déjà en place, ou revitaliser le mandat et les ressources d'un mécanisme existant tel que le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Cet organisme collaborerait avec des représentants du milieu universitaire, des organisations non-gouvernementales, des gouvernements, du secteur privé, des entreprises, de l'industrie des terres humides et d'autres intervenants pour élaborer une stratégie concernant l'utilisation judicieuse et la durabilité des terres humides du Canada. Ce mécanisme serait responsable, par le truchement de partenariats, de faciliter la conception et la mise en œuvre de plans intégrés de gestion des bassins versants. Il pourrait aussi être responsable de la coordination et de la surveillance de la mise en œuvre et des recommandations découlant de la Conférence sur l'intendance des terres humides du Canada et de favoriser l'échange d'information portant sur les terres humides et des programmes d'intendance, y compris l'information sur les mesures incitatives, les sources de financement, la science, les fonctions des terres humides et les valeurs, par l'intermédiaire d'un site Web à guichet unique fonctionnant en partenariat avec d'autres compétences.

4.2 Centres d'excellence en innovation et en technologie : Créer et financer des centres d'excellence nationaux, y compris un réseau national d'innovations et de technologies entourant les terres humides, fondés sur une représentation régionale et concentrés sur la science et la recherche. Lier ces centres à un organisme national principal, responsable des terres humides pour assurer la continuité et la collaboration.

4.3 Partenariats et processus décisionnels : Étant donné la multitude d'intervenants qui ont une incidence sur les terres humides, encourager l'utilisation de processus et de partenariats décisionnels inclusifs comprenant ce qui suit :

- Tirer des leçons des processus existants et des moyens tels que *Développer le consensus pour un avenir durable* (TRNEE, 1993).
- Faire participer les principaux intervenants a) entourant une question particulière; b) d'une région géographique ou d'un bassin versant particulier.

4.4 Régime d'échanges pour les terres humides : Établir un groupe de haut niveau chargé d'examiner la faisabilité de créer un régime d'échange pour les terres humides. Ce groupe serait responsable de mener les travaux en ce qui concerne :

- définir une monnaie nationale représentant les terres humides fondée sur une « unité échangeable » pour les fonctions des terres humides; cette étape est liée à la détermination plus exacte des fonctions des terres humides du point de vue des services écologiques;
- identifier les utilisations des terres et les secteurs qui ont une incidence sur les fonctions des terres humides afin d'établir une « situation commerciale »;
- examiner les initiatives comparables d'échange de carbone et dans le secteur forestier à titre d'exemples;
- créer un registre public des situations commerciales accompagné par un inventaire des terres humides;
- établir un courtier pour faciliter les efforts de remise en état;
- élaborer un processus de macro-évaluation et de certification;
- désigner une valeur monétaire pour les terres humides privées afin que les propriétaires fonciers puissent vendre des unités de terres humides à une industrie pour compenser les pertes de terres humides provoquées par cette industrie.



Le Canada a été un chef de file dans le monde pour l'adoption d'une approche de conservation des terres humides qui fait appel à des politiques et aux principes de l'adhésion volontaire. On doit en gros le succès de cette méthode à l'adoption d'approches et de mécanismes nouveaux et, entre autres, à la constatation que le gouvernement ne peut à lui seul réaliser ses objectifs. Nous continuerons à collaborer avec tous ceux et celles qui sont touchés par nos politiques de conservation. Nous viserons les Canadiennes et les Canadiens des villes et des campagnes, les peuples autochtones, les entreprises, le secteur privé et les divers ordres de gouvernement. Toute la population doit participer à la conception et à l'application du programme d'intendance des terres humides du Canada.

Alan Tonks, député et secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement

Stratégie n° 5 : Renforcement des capacités

But : D'ici 2013, avoir partout au Canada les ressources, la science, les connaissances, les outils et le degré de compréhension nécessaires à la réalisation de la *Vision du Canada pour les terres humides*.

Justification :

- Pour mettre en place l'infrastructure nécessaire à une conservation et à une protection efficaces des terres humides du Canada, il faut injecter des ressources dans l'activité technologique et scientifique, en éducation et dans les mécanismes de gouvernance, les processus décisionnels et les programmes.
- Bien que le gouvernement fédéral, en particulier Environnement Canada, ait toujours été considéré comme la source de financement, il appartient aussi aux autres organismes et ordres de gouvernement de collaborer au renforcement de ces capacités et de fournir des ressources financières. Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens ont droit aux avantages de la conservation des terres humides, et ils devraient donc aussi en assumer l'ensemble des coûts.

Mesures : Les trois mesures suivantes faciliteront le renforcement des capacités aux fins de la conservation des terres humides du Canada.

5.1 Fonds de recherche sur les terres humides : Sous les auspices du conseil national sur les terres humides proposé ou de l'organisme responsable, établir un fonds de recherche sur les terres humides en partenariat avec le gouvernement et les secteurs non gouvernementaux, ainsi que les institutions, dont 25 p. 100 au minimum serviraient à la recherche socioéconomique. Ce fonds servirait de guichet unique au financement portant sur les terres humides pour tous les organismes.

5.2 Financement fédéral : Le financement fédéral accru et l'effet de levier pour appuyer la recherche appliquée sur les terres humides.

5.3 Sources de financement non traditionnelles : Examiner la possibilité d'obtenir une portion de fonds fédéraux provenant d'initiatives non liées aux terres humides (p. ex. le financement de l'infrastructure fédérale).

Stratégie n° 6 : Promotion de l'éducation et de la communication portant sur les terres humides

But : D'ici 2013, créer une bonne connaissance des réalités écologiques chez les Canadiennes et les Canadiens et mieux faire comprendre à la population les fonctions et les valeurs des terres humides.

Justification :

- Le degré de compréhension des questions joue dans les décisions qui se prennent à tous les niveaux; les gens ne connaissent pas assez le phénomène des terres humides pour que celles-ci fassent l'objet d'une gestion appropriée.
- Bien que la science et l'information soient excellentes concernant les terres humides du pays, les Canadiennes et les Canadiens gagneraient à mieux comprendre tous les aspects des terres humides et leur rôle important pour l'économie, la société et l'environnement, de l'agriculture à l'eau saine. Une activité scientifique et une information encore meilleures, un accès à cette information et une communication à l'échelle du pays sont autant des facteurs qui feront changer les perceptions et, de là, les décisions et les mesures.

Mesures : Les quatre mesures suivantes favoriseront l'élaboration d'une stratégie nationale d'éducation et de communication entourant les terres humides.

6.1 Stratégie nationale : En collaboration avec les partenaires, établir une stratégie nationale d'éducation et de communication entourant les terres humides ayant des éléments et des outils qui tiennent compte des auditoires spécifiques et qui sont concentrés sur les multiples avantages des terres humides, des bassins versants sains et des plans de gestion intégrée des bassins versants. Cette stratégie devrait comporter les éléments suivants :

- accent sur les principes de durabilité, d'utilisation judicieuse et d'absence de pertes nettes;
- pratiques de gestion bénéfiques (voir plus loin);
- données, connaissances et science sur les fonctions et les valeurs des terres humides et l'innovation technologique dans ce domaine;
- valeur socioéconomique des services écologiques que procure les terres humides;
- information sur les valeurs sociales et économiques venant de l'industrie des terres humides.

6.2 Pratiques de gestion bénéfiques : Élaborer et documenter des plans de gestion bénéfiques portant sur les bassins versants et les paysages. Par une combinaison des mesures incitatives et l'inclusion de la stratégie nationale de communication entourant les terres humides, faciliter leur reproduction partout au pays.

6.3 Programme de mentorat : Créer un programme de mentorat sur les terres humides permettant aux particuliers de se servir des vastes connaissances qui existent actuellement au Canada, reconnaissant que bon nombre de personnes qui ont été des chefs de file en conservation des terres humides prendront leur retraite au cours des dix prochaines années.

6.4 Coalition nationale des centres d'éducation sur les terres humides : Créer des centres d'éducation sur les terres humides ayant une vision partagée, liés par un système centralisé de partage de l'information, de programmes et de ressources.



Nous devons prendre au sérieux le rapport de cet atelier de la conférence sur l'éducation qui permet de constater la nécessité d'agir non seulement sur le plan scientifique, mais aussi dans le domaine de la sensibilisation relative à l'écologie. Les intervenants du domaine des terres humides doivent apprendre à encore mieux jouer leur rôle dans l'ensemble de la société s'ils veulent voir des progrès.

Harvey Mead, président de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Stratégie n° 7 : Encourager une industrie durable des terres humides

But : D'ici 2013, faire en sorte que le Canada ait une industrie des terres humides florissante, durable et internationalement reconnue.

Justification :

- L'industrie canadienne des terres humides est bien placée pour jouer un plus grand rôle encore sur les marchés intérieur et extérieur. Il existe des possibilités d'accroître la cohésion, la communication et la collaboration à l'intérieur comme à l'extérieur de l'industrie, ce qui créera un meilleur avantage concurrentiel.
- Pour maintenir cet avantage, il faudra améliorer la collecte et la diffusion de renseignements sur la valeur de l'industrie des terres humides – dans ses divers secteurs et dans l'ensemble – pour l'économie canadienne.
- Comme des pressions internationales s'exercent sur les pays pour qu'ils produisent leurs biens en tenant compte des impératifs de durabilité, le Canada est bien placé pour mettre les meilleures pratiques en évidence (par l'intégration, par exemple, des principes d'utilisation judicieuse selon la Convention de Ramsar sur les terres humides).

Mesures : Les mesures suivantes soutiendront le développement de l'industrie canadienne des terres humides.

7.1 Association nationale de l'industrie des terres humides : Créer une association nationale de l'industrie des terres humides pour favoriser une meilleure collaboration horizontale à l'échelle de cette industrie et pour entreprendre les tâches suivantes :

- collaborer étroitement avec l'organisme national principal ou le Conseil pour créer des liens à d'autres initiatives liées aux terres humides;
- déterminer s'il est nécessaire d'adopter une politique nationale pour l'industrie canadienne des terres humides;
- créer un organisme ou une structure de réglementation pour l'intégration des politiques touchant l'ensemble des compétences qui soutiendront cette même industrie;
- examiner les politiques gouvernementales pour dégager (i) les possibilités qui s'offrent à l'industrie des terres humides et (ii) les obstacles et les facteurs de désincitation et pour élaborer des recommandations bien précises;
- appuyer la conception de nouvelles technologies portant sur les terres humides, demandant des ressources de Partenariat technologique Canada et d'Environnement Canada;
- élaborer des outils, des technologies, des manuels et des initiatives de recherche.



CONCLUSIONS

Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) et le Forum fédéral sur les terres humides considèrent que l'énergie significative et l'enthousiasme exprimés à la Conférence sur l'intendance des terres humides du Canada de février 2003 sont un solide indicateur de notre possibilité de créer de nouvelles orientations des politiques et des programmes au cours de la prochaine décennie. Depuis la tenue de la Conférence, nous avons déjà constaté des progrès, tels que la protection récente des ressources attribuées à la prochaine phase de l'inventaire national des terres humides.

Puisqu'il y a un grand nombre de liens entre les recommandations, les initiatives et les priorités actuelles, les synergies sont favorables : (a) à stimuler, à utiliser et à exporter de nouvelles technologies; (b) à concevoir et à appliquer de nouvelles mesures incitatives créatives afin d'accroître les activités d'intendance des terres humides; (c) à accroître notre compréhension des services écologiques fournis par les terres humides – s'en servir dans les modèles économiques traditionnels et les comptes nationaux; (d) à atteindre éventuellement la Vision pour les terres humides du Canada. Travaillons ensemble pour faire de cette vision une réalité dans la prochaine décennie!

RÉFÉRENCES

Bureau du vérificateur général du Canada. 2001. *Rapport sur le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent*. Commissaire à l'environnement et au développement durable. Rapport à la Chambre des communes. Ottawa (Ontario).

Campbell, L. et C.D.A. Rubec (éd.). 2003. *Conférence sur l'intendance des terres humides du Canada : Traçons le chemin, ensemble. Rapport d'étape : synthèse de ce que vous avez dit*. Rapport n° 03-1. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Gouvernement du Canada. 1991. *La politique fédérale sur la conservation des terres humides*. Environnement Canada. Ottawa (Ontario).

Lynch-Stewart, P., I. Kessel-Taylor et C. Rubec. 1999. *Terres humides et le gouvernement : politique et législation concernant la conservation des terres humides au Canada*. Communication n° 1999-1 sur les terres humides durables. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Rubec, C.D.A. (éd.). 2003. *L'intendance des terres humides du Canada : articles offerts à la Conférence sur l'intendance des terres humides du Canada*. Rapport n° 03-2. Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario).

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 1993. *Forger un consensus pour un avenir viable : des principes à la pratique*. Ottawa (Ontario).

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 2003a. *Initiative des indicateurs de développement durable et de l'environnement, rapport final*. Ottawa (Ontario).

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. 2003b. *Préserver le capital naturel du Canada : une vision pour la conservation de la nature au 21^e siècle*. Ottawa (Ontario).

ANNEXE : VOTRE APPORT À L'ÉLABORATION DU PRÉSENT PLAN EST NÉCESSAIRE

Le rapport *L'intendance des terres humides : nouvelles orientations* offre sept stratégies avec les mesures de soutien pour favoriser la mise en application d'un plan axé sur l'avenir pour l'intendance des terres humides du Canada. Nous demandons que, comme particulier ou comme organisme, vous apportiez une contribution au plan. Le plan de mise en œuvre servira d'outil de coordination du processus de mise en œuvre et de cadre pour la production de rapports relatifs aux progrès et aux engagements dans la mise en œuvre des stratégies et des mesures prévues.

Nous offrons aux répondants un tableau de réponses pour leur faciliter la tâche de répondre par écrit et de transmettre leur réponse au Groupe de travail sur les terres humides. Le présent rapport en format PDF et le tableau en question en Microsoft Word se trouvent sur le site Web du Portail de l'intendance du Canada (voir : www.intendancecanada.ca). Les répondants sont priés :

- d'indiquer **des responsables et des mécanismes possibles** pour ces stratégies et ces mesures que pourrait exécuter leur organisme à titre principal ou par le truchement d'un partenariat en indiquant les partenaires actuels ou éventuels, le cas échéant. Il faut également indiquer les mécanismes qui existent ou qui sont envisagés pour aller de l'avant avec cette recommandation stratégique;
- d'indiquer **les liens** avec leurs programmes, leurs politiques et leurs initiatives (ou ceux d'autres organismes) en détaillant les possibilités de partage des tâches de mise en œuvre;
- d'arrêter la **priorité** des stratégies et des mesures;
- de présenter dans la mesure du possible un **calendrier** à court terme (deux ans), à moyen terme (cinq ans) et à long terme (huit ans).

Les réponses doivent être communiquées par courrier électronique au Groupe de travail sur les terres humides, Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) à nawwc@bellnet.ca à Ottawa.

